

Carrossier-peintre en carrosserie (BM)

RNCP11502 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	254
Code(s) ROME	I1606, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'échéance	30/01/2019

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire assure les activités de production et de direction de l'entreprise artisanale :

Le carrossier-peintre en carrosserie est à même d'accueillir un propriétaire d'un véhicule accidenté, de préparer et organiser la réception du véhicule et l'intervention avant d'exécuter la réparation de carrosserie-peinture dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales en vigueur. Il réalise également toutes les opérations « annexes » liées aux activités de carrosserie avant de restituer le véhicule au client.

Au-delà d'être un professionnel polyvalent techniquement, il est également à même de créer, développer et manager une entreprise artisanale de carrosserie-peinture en termes de commercialisation, de gestion économique et financière et de management des ressources humaines.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la certification est à même de :

- Accueillir le propriétaire d'un véhicule accidenté
- Préparer et organiser la réception du véhicule et l'intervention
- Exécuter la réparation en carrosserie-peinture dans le respect des règles de sécurité
- Réaliser la mise en peinture d'un véhicule
- Réaliser toutes les opérations « annexes » liées aux activités de carrosserie
- Restituer le véhicule
- optimiser les coûts de production
- appliquer les règles environnementales d'hygiène et de sécurité dans le respect de la législation
- créer, développer la politique commerciale de l'entreprise de carrosserie-peinture
- gérer financièrement l'entreprise de carrosserie-peinture lors de la création, du rachat ou du développement de l'activité
- piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise de carrosserie-peinture en carrosserie
- gérer les ressources humaines de l'entreprise de carrosserie-peinture en carrosserie dans le respect des principes de droit du travail.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le carrossier-peintre en carrosserie exerce principalement en entreprise artisanale du secteur automobile à titre indépendant multimarques ou mono marque, agent ou concessionnaire d'une marque automobile.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de la certification de carrossier-peintre en carrosserie (BM) est un chef d'entreprise artisanale, un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, ou un salarié responsable d'atelier, responsable de carrosserie, dans un garage, une concession selon la taille de l'entreprise (multi sites).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de carrossier-peintre en carrosserie est un métier réglementé. Pour s'installer le chef d'entreprise doit être titulaire au minimum d'un niveau V dans le métier concerné (Décret 98-246 du 2 avril 1998 / article 161 de la loi du 5 juillet 1996).

L'obtention du Brevet de maîtrise délivre également la qualité de maître artisan (Décret 98-246 du 2 avril 1998) à son titulaire.

Ce titre est pour le consommateur une garantie d'une haute maîtrise professionnelle, mais aussi d'une aptitude à la gestion d'entreprise et à la formation des jeunes en apprentissage.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (45 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 946
Jugés difficiles à recruter	75 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui
- des formateurs ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le

président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation

- le président du jury particulier
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE est constitué à 50% au minimum de professionnels (chefs d'entreprise et salariés), le reste de représentants de l'organisme de formation

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 30/01/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

info@apcm.fr

<http://artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11502/>